

**Rôle de la séance publique du 02/09/2025 à 09h30**

**Président** : Monsieur EVEN  
**Assesseurs** : Madame MORNET et Monsieur COZIC  
**Greffier** : Madame SZYMANSKI

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**01) N° 2501889 RAPPORTEUR : M. EVEN**

---

Demandeur	COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE	SCP PIWNICA & MOLINIE
Défendeur	Mme X	Me BOUKHELOUA

Sur renvoi du Conseil d'Etat (décision CE n° 494246 du 20 juin 2025 annulant et renvoyant devant la cour l'arrêt n° 21VE02513 du 2 mai 2024) : Demande l'annulation du jugement n° 1803844 en date du 24 juin 2021 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la décision du 31 octobre 2017 par laquelle la maire en exercice de la commune d'Auvers-sur-Oise a refusé d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme X et la décision implicite de rejet de son recours gracieux et l'a condamnée à verser la somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

---

**02) N° 2301557 RAPPORTEUR : M. EVEN**

---

Demandeur	STE FIMINCO	SELAS WILHELM & ASSOCIES
Défendeur	CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE STE FORUM INTERNATIONAL	SCP BOUYSSOU & ASSOCIES

Autres parties : COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

Requête de la société FIMINCO contre la décision de la Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACi) du 13 avril 2023 ayant autorisé la société SAS FORUM INTERNATIONAL à créer un cinéma à l'enseigne « MEGARAMA » de 6 salles et 715 fauteuils à Cormeilles-en-Parisis, dans le département du Val d'Oise.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**03) N° 2403357                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	STE GEOTEXIA MENÉ	CABINET FIDAL DIRECTION PARIS
Défendeur	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES

Demande l'annulation du jugement n° 2103364 du 24/10/024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande d'annuler le titre de recette n°TR2111642 émis le 05/08/2021 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'un montant de 936 253 euros pour le reversement d'une partie de la subvention accordée le 17/07/2008 pour la réalisation d'une unité de valorisation de matières organiques et de la décharger du paiement de cette somme.

---

**04) N° 2403358                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	STE GEOTEXIA MENÉ	CABINET FIDAL DIRECTION PARIS
Défendeur	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES

SAE : Demande de prononcer le sursis à exécution du jugement n°2103364 en date du 24/10/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande d'annuler le titre de recette n°TR2111642 émis le 05/08/2021 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'un montant de 936 253 euros pour le reversement d'une partie de la subvention accordée le 17/07/2008 pour la réalisation d'une unité de valorisation de matières organiques et de la décharger du paiement de la somme.

---

**05) N° 2302621                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	STE EOLIENNES DES ASTERS	CGR AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR	
Autres parties	COMMUNE NOUVELLE DE DANGEAU	

ÉOLIENNE : Demande l'annulation de la décision tacite 0100014536 du 29/09/2023 par laquelle le préfet d'Eure-et-Loir a refusé de faire droit à sa demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison électrique situés sur la commune de Dangeau.

---

**06) N° 2402536                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	STE EOLIENNES DES ASTERS	CGR AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR	
Autres parties	COMMUNE NOUVELLE DE DANGEAU	

Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral AIOT0100014536 du 9 juillet 2024 par lequel de préfet de l'Eure et Loir a refusé de faire droit à la demande de la sté Eolienne des Asters relative à l'implantation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison électrique situés sur la commune de Dangeau.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**07) N° 2302745                      RAPPORTEUR : M. EVEN**

---

Demandeur	M. X	SCP GARRIGUES BEAULAC ASSOCIES
Défendeur	M. X M. X Mme X	Me PIQUET Me PIQUET Me PIQUET
Autres parties	COMMUNE DE MANTES LA VILLE	Me FRÖLICH

PC783621700011 : Demande l'annulation du jugement n° 2110380 du 13/10/2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé, à la demande des consorts X et X, la décision du 30/04/2021 par laquelle le maire de Mantes-la-Ville lui a délivré un permis de construire modificatif pour la construction d'une maison individuelle sis 5 rue des Pincevins à Mantes-la-Ville (78711)

---

**08) N° 2401372                      RAPPORTEUSE : Mme MORNET**

---

Demandeur	M. X	Me PINTO
Défendeur	COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	CABINET SEBAN & ASSOCIES

Demande l'annulation du jugement n° 2200476 en date du 21/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler la décision orale du 20/01/2022 par laquelle le maire de Savigny-sur-Orge a interdit aux membres des commissions municipales permanentes d'enregistrer les débats de ces commissions.

---

**09) N° 2401701                      RAPPORTEUSE : Mme MORNET**

---

Demandeur	Mme X	Me BOUARD
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	

Demande l'annulation du jugement n° 2304027 en date du 19/04/2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 22/03/2023 par laquelle la commission de recours de l'invalidité a rejeté son recours administratif préalable obligatoire formé le 14/11/2022, ainsi que la décision du 28/07/2022 par laquelle le ministre des Armées a rejeté sa demande tendant à l'octroi d'une pension militaire d'invalidité.

---

**10) N° 2500079                      RAPPORTEUSE : Mme MORNET**

---

Demandeur	STE PHOTOSOL DEVELOPPEMENT	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	

PC04115222D0016 : Demande l'annulation du jugement n° 2400808 en date du 14/11/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 22/12/2023 par lequel le préfet du Loir-et-Cher a refusé de lui délivrer le permis de construire portant sur une centrale photovoltaïque comprenant 528 tables photovoltaïques d'une puissance de 5,1 MWc sur une surface de terrain d'environ 4 hectares, un poste de livraison, un local technique et deux postes de transformation sur la commune de Montrieux-en-Sologne (Loir-et-Cher), sur des parcelles cadastrés B 511 et B 512.

**Rôle de la séance publique du 02/09/2025 à 11h45**

**Président** : Monsieur EVEN  
**Assesseurs** : Madame MORNET et Monsieur COZIC  
**Greffier** : Madame SZYMANSKI

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**01) N° 2302671 RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur M. X PASCAL SOPHIE  
Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête contre le jugement n° 2308266 du 16 novembre 2023 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 septembre 2023 par lequel le préfet de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

Conclusions d'appel tendant à :

- annuler le jugement et l'arrêté susvisés ;
- enjoindre au préfet de l'Essonne de lui délivrer un titre de séjour, ou à défaut, de réexaminer sa situation avec une autorisation provisoire de séjour ;
- mettre à la charge de l'Etat le versement de la somme de 1 500 euros sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

---

**02) N° 2302796 RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur Mme X Me KWEMO  
Défendeur OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Demande l'annulation du jugement n° 2203726 du 19/10/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 16/08/2022 par laquelle l'Office français de l'immigration et de l'intégration a mis fin aux conditions matérielles d'accueil.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

**03) N° 2400629**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur Mme X

LEXGLOBE SELARL  
CHRISTELLE  
MONCONDUIT

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête contre le jugement n° 2308135 du 8 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 mai 2023, par lequel le préfet du Val d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

Mme X demande à la cour :

1° d'annuler le jugement et l'arrêté susvisés ;

2° d'enjoindre au préfet du Val-d'Oise ou au préfet territorialement compétent de lui délivrer une carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale » dans un délai d'un mois à compter de la décision à intervenir ; à défaut, de procéder au réexamen de sa situation dans le même délai et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour avec autorisation de travail dans un délai de sept jours à compter de la décision à intervenir ;

3° de mettre à la charge de l'Etat le versement de la somme de 2 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

**04) N° 2400721**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. X

Me VIEILLEMARINGE

Défendeur PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

EGYPTE : Requête contre jugement n° 2400619-2400621 du 22/02/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 14 février 2024 par lequel le préfet d'Indre-et-Loire l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé une interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an

**05) N° 2400736**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur Mme X

FROUJY ASMAA

Défendeur PREFECTURE DU LOIR-ET-CHER

TUNISIE : Demande l'annulation du jugement n° 2300969 en date du 20/02/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 09/02/2023 par lequel le préfet de Loir-et-Cher lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et lui a fait obligation de se présenter au commissariat de police de Vendôme tous les mercredis.

**06) N° 2400887**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. X

Me NETRY

Défendeur PREFET DE POLICE

(HAITI) : Demande l'annulation du jugement n° 2400596 en date du 21/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 13/12/2023 par lequel le préfet de Police l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination duquel il pourra être renvoyé en cas d'exécution d'office et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant une durée de 24 mois en l'informant qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non admission dans le système d'information Schengen



**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**12) N° 2401446**

**RAPPORTEUR : M. EVEN**

---

Demandeur Mme X

BATI-JURIS

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

ILE MAURICE : Demande l'annulation du jugement n° 2313634-2313635 du 14 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 septembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

---

**13) N° 2401584**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur M. X

LEXGLOBE SELARL  
CHRISTELLE  
MONCONDUIT

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

demande l'annulation du jugement n° 2310187 du 14 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juin 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.